



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 17/11/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CÉRÉMONIE DE REMISE DES DÉCRETS DE NATURALISATION LE 17 NOVEMBRE 2021

Cette première cérémonie de l'année se tient après une année et demi d'arrêt pour cause de crise sanitaire, année durant laquelle les nouveaux naturalisés ont été reçus au guichet de la Préfecture pour recevoir individuellement leurs décrets et déclarations. Cette cérémonie vise à accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale les personnes ayant acquis récemment la nationalité française par naturalisation, réintégration ou déclaration.

Madame ORTET, sous-préfète de l'arrondissement de la Flèche, remettra le mercredi 17 novembre les décrets de naturalisation à 39 personnes nées entre 1951 et 2000, originaires de 20 pays différents : l'Algérie, le Bangladesh, les Comores, la Russie, le Soudan, le Yémen, le Congo, le Sénégal, le Maroc, le Royaume-Uni, la Biélorussie, la Syrie, le Mexique, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Portugal, la Guinée, la République Démocratique du Congo, l'Espagne et le Cameroun.

Parmi ces 39 personnes, 36 sont naturalisées par décret et 3 par déclaration. 10 d'entre eux ont acquis la nationalité française en reconnaissance de leur engagement pendant la crise du COVID-19. La France tient ainsi à reconnaître l'engagement de celles et de ceux qui n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur courage en cette période de crise sanitaire.

À l'occasion de cette cérémonie sont invités les parlementaires des différentes circonscriptions sarthoises et les maires des communes de résidence des personnes naturalisées : Allonnes, Arnage, Changé, Fercé sur Sarthe, le Mans, Sablé sur Sarthe, Tennie.

Les différents modes d'acquisition de la nationalité française ainsi que la procédure de naturalisation sont détaillées sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr

